Envoyé en préfecture le 21/07/2022
Reçu en préfecture le 21/07/2022
Affiché le
ID : 003-210302980-20220721-DEC202248-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

21 JUIL 2022

DEC202248
FINANCES ;
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 portant délégation au Maire pour décider de la passation des marchés pour un montant ne dépassant pas 100 000 €,

VU la délibération du Conseil municipal n°2022063004 en date du 30 juin 2022 portant approbation du programme d'action Reconquête Centre-Ville et Centre-Bourg

VU le rapport d'analyse des offres et le PV de la CAO du 19 juillet 2022

CONSIDERANT que l'aménagement des espaces publics est une action retenue dans le programme Reconquête Centre-Ville et Centre-Bourg et qu'il convient de mener une mission de maîtrise d'œuvre sur ce projet

CONSIDERANT que la proposition faite par le bureau d'études Réalités est techniquement conforme et jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre-bourg – BET Réalités : 96 550 € HT.

Date d'effet du contrat : Juillet 2022 pour une durée de 60 mois

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON